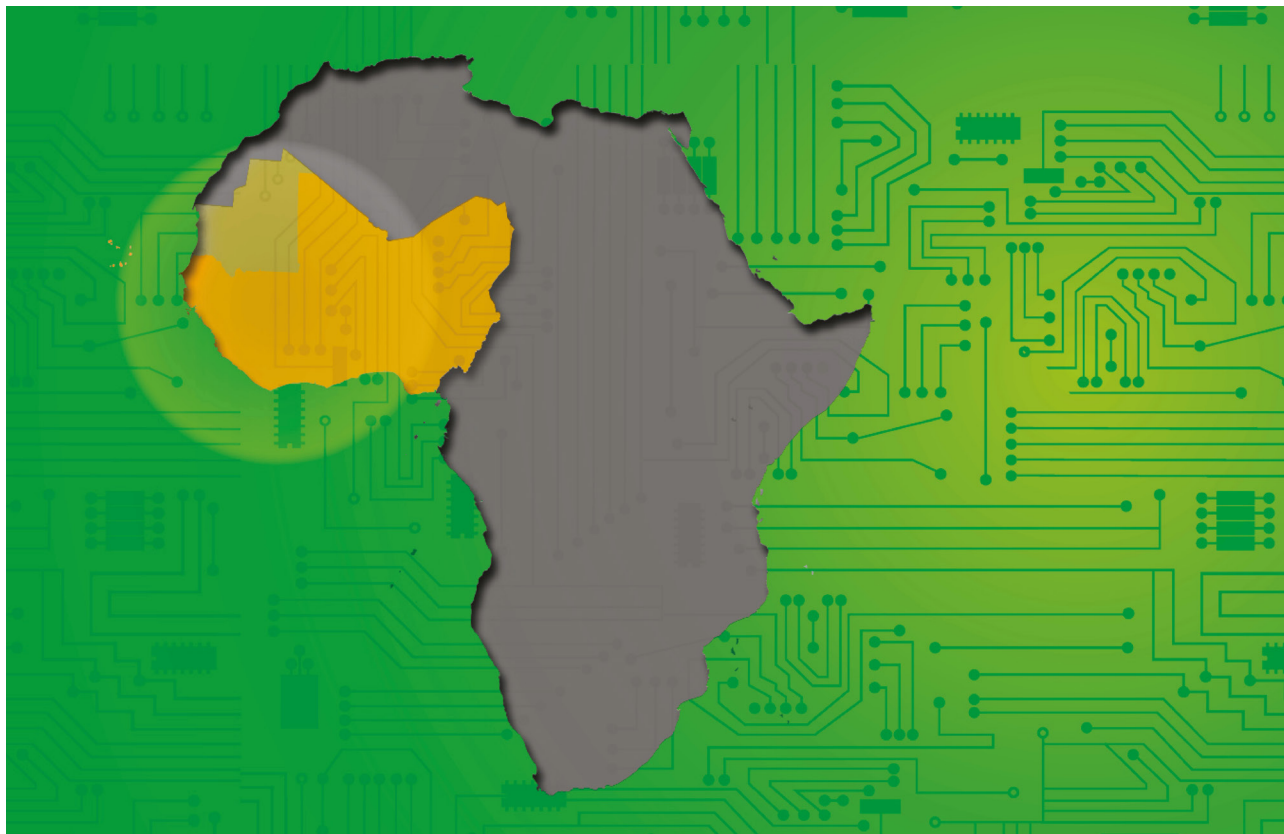




INTERPOL



## PROGRAMME **SIPAO**

### **SYSTÈME D'INFORMATION POLICIÈRE D'AFRIQUE DE L'OUEST**

#### **Contexte**

L'idée de mettre en place un Système d'information policière d'Afrique de l'Ouest (SIPAO) émane de la volonté des États membres de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest), qui ont exprimé leur préoccupation face à la flambée de la criminalité transnationale et du terrorisme dans la région.

Pleinement conscient qu'aucune stratégie policière ne saurait venir à bout de ces menaces en l'absence d'un échange d'informations de police efficace, le programme SIPAO a vu le jour.

Ce programme a pour objectif d'accroître la capacité des services chargés de l'application de la loi Ouest-africains à combattre la criminalité transnationale et le terrorisme grâce au renforcement du partage d'informations.

Le Programme SIPAO est financé par l'Union Européenne, mis en œuvre par INTERPOL avec l'appui politique et stratégique de la CEDEAO.



# PROGRAMME SIPAO

## Participants

Le Programme SIPAO est un programme pluriannuel (2012 - 2022) financé par l'Union européenne, qui a pour objectif d'accroître la capacité des services chargés de l'application de la loi ouest-africains à combattre la criminalité transnationale et le terrorisme en favorisant le partage d'informations. Il est mis en œuvre par INTERPOL et, depuis la phase 3 (2017 - 2022) du projet, en étroite collaboration avec la CEDEAO, en capacité de partenaire stratégique.

Le programme SIPAO s'adresse à tous les pays de l'Afrique de l'Ouest, y compris les 15 Etats membres de la CEDEAO ainsi que la Mauritanie.

Sous le Fond fiduciaire d'urgence pour l'Afrique de l'Union Européenne, le Tchad bénéficie de la mise en œuvre d'un système de type SIPAO dans le but d'assurer une cohérence et une coopération future entre tous les états membres du G5 sahel.

## Un soutien national, régional et mondial

Le système SIPAO a été conçu pour être utilisé à trois niveaux : national, régional et mondial.

1. **Au niveau national**, il vise à créer une base de données policière nationale, ainsi qu'un Centre DACORE, responsable de la collecte, de la centralisation au format numérique des données policières issues des procédures pénales, ainsi que du partage électronique de ces informations entre les services chargés de l'application de la loi.
2. **Au niveau régional**, les systèmes nationaux seront mis en réseau de manière à créer une plateforme régionale de partage d'informations de police, placée sous l'égide de la CEDEAO. Cette plateforme permettra le partage instantané de données de police entre les pays de la région, portant notamment sur des personnes, des véhicules et des documents d'identité.
3. **Au niveau mondial**, chaque système SIPAO national sera relié au Bureau central national (B.C.N.) d'INTERPOL du pays concerné afin d'échanger mondialement les données nationales autorisées via I-24/7, le système mondial de communication policière sécurisée d'INTERPOL.



en collaboration avec



Ce programme est financé par l'Union Européenne

## Chronologie

**Juin 2022** : Fin du programme

**Novembre 2017** : dans le cadre du 11ème Fonds européen de développement, le programme SIPAO a entamé sa troisième phase, d'une durée de 55 mois, prévoyant son déploiement complet dans l'ensemble des États membres de la CEDEAO et en Mauritanie.

**Mai 2016** : le programme a entamé une phase intermédiaire de 15 mois dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique en vue de son déploiement au Burkina Faso, au Tchad, en Côte d'Ivoire et en Mauritanie.

**Septembre 2013** : lancement de la deuxième phase du programme SIPAO et déploiement dans quatre pays pilotes (Bénin, Ghana, Niger et Mali) dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique.

**Septembre 2012** : lancement de la première phase du programme SIPAO.

## Impact

Le programme SIPAO a pour objectif d'exercer un impact positif et à long terme sur :

- le renforcement des capacités des services chargés de l'application de la loi des pays de la CEDEAO et de la Mauritanie à recueillir, centraliser, gérer, partager et analyser des données de police ;
- le partage des données de police au sein de la sous-région entre les services chargés de l'application de la loi des pays de la CEDEAO et de la Mauritanie ;
- la coopération entre les services chargés de l'application de la loi des pays de la CEDEAO, de la Mauritanie et la communauté mondiale des services chargés de l'application de la loi (système I-24/7 d'INTERPOL).



INTERPOL

Programme SIPAO  
INTERPOL Bureau Régional Abidjan Annexe  
Rue E70, à proximité de l'église bon pasteur  
Riviera 3 EECI, Lot 1199 Ilot 125,  
Abidjan  
Côte d'Ivoire

[infoWAPIS-SIPAO@interpol.int](mailto:infoWAPIS-SIPAO@interpol.int)  
[www.interpol.int](http://www.interpol.int)